

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2015**

Délibération
n° 2015.06. 74.B

Candidature à l'appel
à projets "Justice
sociale, éducation
alimentaire et
ancrage territorial de
l'alimentation" de la
Direction régionale de
l'alimentation, de
l'agriculture et de la
forêt : demande de
subvention

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mai 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2015**DELIBERATION
N° 2015.06. 74.B**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUE DE COHESION SOCIALERapporteur : Monsieur BOUCHAUD**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "JUSTICE SOCIALE, EDUCATION ALIMENTAIRE ET ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ALIMENTATION" DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET : DEMANDE DE SUBVENTION**

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a lancé le 26 mars dernier un **appel à projets « Justice sociale, éducation alimentaire et ancrage territorial de l'alimentation »**, déclinaison régionale du Plan National pour l'Alimentation.

Les objectifs généraux de cette politique sont l'accès de tous à une nourriture suffisante et de qualité, la sécurité sanitaire des aliments, la promotion des cultures culinaires et des liens sociaux autour de l'alimentation, le soutien au monde agricole, aux industries agroalimentaires et donc à l'emploi et aux territoires à travers la promotion de notre modèle agricole.

Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 15 juin 2015, accompagne la réalisation d'actions concrètes, originales ou expérimentales, et transférables grâce à la production de méthodologies et/ou d'outils.

Les réflexions engagées sur notre territoire, tant sur la qualité de l'offre en restauration collective au travers du réseau de la charte "Bien manger à l'école" soutenu par le Syndicat mixte de l'Angoumois que sur la structuration de la filière maraîchère sous l'impulsion du GrandAngoulême, s'inscrivent pleinement dans les priorités retenues par l'Etat au titre de cet appel à projets.

Au regard de ces éléments d'opportunité et de la transversalité de l'approche, il est proposé que le GrandAngoulême porte une candidature commune avec le Syndicat Mixte de l'Angoumois (SMA) et assure la coordination de projet dans ce cadre.

Le dossier s'articulerait autour de deux enjeux complémentaires :

- 1) Créer une dynamique collective et pérenne pour le développement à l'échelle de l'Angoumois du réseau des communes signataires de la charte « Bien Manger à l'Ecole, c'est l'affaire de ma commune » - axe piloté par le SMA
- 2) Structurer la filière maraîchère en milieu péri-urbain, créatrice de richesses et d'emplois pour le territoire – axe piloté par le GrandAngoulême.

La durée de l'opération serait de 18 mois, de juillet 2015 à décembre 2016.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

PORTEUR	DEPENSES	En €	RECETTES	En €
SMA	Service civique : 2 496 €	40 821 (43,7%)	DRAAF	15 000
	Etude Chambre d'Agriculture : 17 125 €		Autofinancement SMA	25 821
	Intervention d'expert : 7 000 €			
	Formations : 1 200 €			
	Valorisation RH interne : 8 000 €			
	Communication sur l'ensemble du projet SMA/GA : 5 000 €			

GA	Ingénierie de projet / coordination : 1 ETP cat B base 35 000 € / an	52 500 (56,3%)	DRAAF Autofinancement GA	20 000 32 500
Total		93 321		93 321

Le total de la subvention DRAAF sollicitée s'élève à 35 000 €, ventilé à due proportion entre GrandAngoulême et le SMA.

Je vous propose :

D'APPROUVER les orientations données à cette candidature.

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou Monsieur Jacky BOUCHAUD en qualité de 5^{ème} vice-président en charge des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'innovation, à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat (DRAAF) pour le compte du consortium GrandAngoulême / Syndicat Mixte de l'Angoumois, à coordonner les démarches dans ce cadre et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 08 juin 2015